

Commune de Rombas
Département de la Moselle
Arrondissement de Metz-Campagne

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 DECEMBRE 2023

Délibération n° 2023/12/10

Date de la convocation : 8 décembre 2023	La séance débute à 18h00 et se termine à 20h10	Acte exécutoire à compter du : 15 décembre 2023	Affichée en Mairie le : 19 décembre 2023
---	--	---	--

Conseillers élus : 29

Conseillers en fonction : 29

Conseillers présents : 19

Étaient présent(e)s

M. FOURNIER	Mme KRAOUCHE	M. VILLA
M. RISSER	Mme KEUVREUX	Mme STEINBACH
Mme WAGNER	Mme COLOMBEY	M. IAFRATE arrivé à 18h35
M. NOBILE	M. CHARO	
Mme MACAIGNE	M. BARBARAS	
M. MARRELLA	Mme DA ROCHA	
Mme MUHLMANN	M. DOLBEAU	
M. DUMON	Mme INTERRANTE	

Étaient absent(e)s avec procuration (10)

Mme OUTOMURO procuration à Mme WAGNER	Mme MOLINA procuration à M. DOLBEAU
M. SAUDRY procuration à M. RISSER	M. PELTIER procuration à M. IAFRATE
M. RUPPERT procuration à M. MARRELLA	Mme GATTO procuration à Mme INTERRANTE
Mme BENCI procuration à Mme MUHLMANN	M. BEN-ARIF procuration à M. VILLA
Mme BALZER procuration à Mme KEUVREUX	
M. IORFIDA procuration à Mme MACAIGNE	

Était absent(e)s excusé(e)s (0)

Secrétaire de séance : M. DOLBEAU

10. Avenant n°1 à la convention du 27/12/2021 entre la ville de Rombas et la société VIVEST (Patrimoine Holgosse de Gaulle)

Dans le cadre d'un appel à projets lancé par la société immobilière de la ville de Rombas, VIVEST s'est positionnée, en partenariat avec l'EPFGE, afin d'acquérir le patrimoine de celle-ci (96 logements).

Ce projet permettra à court terme de créer des logements sociaux sur une commune qui doit accueillir au minimum 25% de logements sociaux en 2025 (loi SRU de 2002).

Cet avenant est nécessaire afin d'actualiser et de valider le montant de la minoration foncière arrêtée lors du comité d'attribution des minorations foncières (prélèvements « SRU » du 16/10/2023, le montant déterminé pour projet, à savoir la somme de 140 000€.

Modification(s) conventionnelle(s) :

	Situation actuelle	Modification proposée
Périmètre	1 ha 03 a 30 ca	Inchangé
Délai	30/06/2027	Inchangé
Enveloppe	5.8M€ HT	Inchangé
Projet	96 logements	Inchangé
Autre	Minoration foncière : Maximum de 192 000 €	Validation du montant actualisé de la minoration foncière arrêtée lors du Comité SRU du 16/10/2023 (140 000 €)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré 25 voix « POUR » et 4 abstentions :

- **AUTORISE**, Monsieur le Maire à signer l'avenant n°1 à la convention du 27/12/2021 entre la ville de Rombas et la société VIVEST.

Pour extrait certifié conforme,
Rombas, le 15 décembre 2023

Le Maire,



A handwritten signature in black ink, appearing to read 'L. Fournier', is written over a circular blue official stamp of the Mayor of Rombas, Moselle.

Lionel FOURNIER

Secrétaire de séance,



A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Jonathan Dolbeau', is written over a circular blue official stamp of the Secretary of the Council.

Jonathan DOLBEAU